

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'ACSO
POUR L'ANNEE 2018
22 Janvier 2019

Le Projet de Territoire ambitionne de répondre aux besoins des habitants. Il mentionne l'idée de garantir l'épanouissement de la population dans toute sa diversité. Il décline les différents domaines et les actions associées qui devraient permettre de répondre aux ambitions explicitées. Ce projet est un projet ambitieux qui exige non seulement des compétences mais aussi des moyens pour être réalisé.

A la lecture des documents et des informations recueillies, le Conseil de Développement constate l'écart entre les ambitions annoncées et les actions engagées pour le moment. Par exemple en matière d'habitat, il est annoncé « la volonté de veiller à agir sur la qualité des produits offerts ». Cependant dans l'immédiat le Conseil de Développement ne perçoit pas l'action correspondant à cette ambition dans le cadre des nouvelles constructions (grand volume, habitat participatif, espace commun de qualité...). Cela montre le besoin d'enrichir les outils de suivi afin qu'ils soient au plus proche des ambitions affichées, cela démontre également la nécessité d'informer le conseil de Développement et le public de manière claire sur les moyens réels dont dispose l'ACSO pour répondre aux besoins des habitants et dans quels délais elle peut mettre en œuvre les projets.

Les populations n'ont pas l'occasion de dialoguer avec leurs représentants sur l'ensemble de leurs attentes en matière d'intercommunalité, sujet toujours méconnu, aussi faut-il leur en offrir l'occasion le plus souvent possible.

Cette remarque s'applique aussi en ce qui concerne les choix budgétaires ; L'agglomération fait chaque année ses choix budgétaires qu'elle doit exposer et expliquer.

A ce propos, le Conseil de Développement doit être convié au débat d'orientations budgétaires pour écouter les échanges et souhaite ensuite, une fois le budget adopté, pouvoir en avoir une présentation et entamer un dialogue. En matière budgétaire il est important que la population puisse

suivre de manière simple les choix retenus et ceux qui auront été écartés en pouvant en connaître les raisons.

Le Conseil de Développement souhaite que les élus communiquent régulièrement sur leur vision de l'aménagement du territoire maintenant et de manière prospective.

Partout en France, les habitants sont très critiques. C'est le signe d'une attente forte à laquelle il faut répondre. Les populations doivent connaître les moyens dont dispose l'agglomération pour agir.

Le Conseil de Développement a choisi lors de son premier avis ses priorités : Le Développement économique et le bien-être il y ajoute aujourd'hui l'information et la concertation.

Le développement économique et le bien être obligent à s'interroger sur la question des mobilités, compétence phare de l'ACSO qui doit répondre aux attentes nouvelles d'un territoire contrasté.

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce premier axe de réflexion est un levier qui conditionne le futur de l'agglomération, c'est en effet un enjeu décisif pour remodeler un territoire complexe.

De nombreuses questions se posent :

- Quelle est notre capacité à revitaliser des zones délaissées ?
- Comment donner des opportunités de formation et d'emplois aux habitants du territoire et les aider pour faciliter leur recherche ?
- Comment simplifier la création d'entreprises ?
- Comment favoriser l'innovation et la créativité des entreprises ?
- Comment aider les projets d'aménagement et d'évolution numérique, accélérateurs de progrès et générateurs d'emplois ?
- Comment maintenir un tissu commercial varié et présent sur toute l'agglomération afin de répondre à l'ensemble des besoins aussi bien en zone urbaine que périurbaine ou rurale ?
- Comment enfin favoriser et donner une réelle place à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire afin de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux ?

1.1. Les enjeux

Si l'agglomération n'est qu'un des nombreux acteurs de l'action économique, la multiplicité et la dispersion des professionnels est un obstacle. L'enjeu est donc pour l'ACSO de jouer un rôle fédérateur et de coordinateur, pour :

- Offrir une nouvelle image d'un territoire qui doit être perçu comme dynamique, innovant et créatif ;
- Développer une offre de locaux d'activité répondant à des besoins variés et fluctuants selon une vision d'ensemble dans un souci de complémentarité ;
- Valoriser en les mettant en avant les entreprises qui utilisent des procédés de fabrication novateurs et conformes aux exigences environnementales ;
- Favoriser l'économie sociale et solidaire qui permet de faire émerger des entreprises locales non délocalisables et s'appuyer sur les acteurs déjà présents pour :
 - -Accompagner et renforcer leurs initiatives ;
 - -Promouvoir les métiers et les qualifications ;
 - -Créer de nouveaux emplois.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des services à la population crée les conditions pour attirer de nouvelles entreprises et pérenniser celles déjà installées.

Il est important d'informer régulièrement le Conseil de Développement de l'avancée des grands dossiers économiques et de communiquer sur le sujet auprès du public :

- En matière d'industrie, quel est l'état des lieux et quelles sont les perspectives ?
- Où en est-on en matière de reconversion d'une partie de la Base aérienne ?
- Quel est le bilan de SODA et la stratégie mise en œuvre après sa disparition ?

Il faut favoriser des commerces nombreux, variés et facilement accessibles et pour cela :

- Répertorier les actions menées pour veiller au maintien des activités commerciales existantes dans tous les centres villes ;
- Recenser les actions conduites pour favoriser l'implantation des commerces de proximité notamment dans les plus petites communes du territoire (marchands ambulants, marchés et foires...) ;
- Promouvoir les produits BIO et les circuits courts ;
- Dresser le bilan et les exemples de réussite et les faire connaître.

1.2. Le développement du Tourisme

Le Conseil de Développement souhaite être informé de la stratégie déployée par le nouvel office mis en place pour répondre aux attentes fixées par l'agglomération.

Quelle est notre Politique de conservation du patrimoine sur le territoire, à savoir l'entretien, la maintenance et la mise en valeur des édifices ?

Qu'en est-il de l'utilisation des nouvelles technologies pour promouvoir la découverte du territoire notamment auprès des plus jeunes et pour renforcer l'attractivité de l'ACSO notamment en développant l'utilisation des réseaux sociaux. Il pourrait être opportun de créer dans ce domaine une cellule permanente de communication mutualisée entre les villes et l'agglomération.

Il est déterminant de :

- **Favoriser le développement d'une offre variée d'hébergements ;**
- **Développer les formations aux métiers du tourisme** et les formations linguistiques nécessaires ;
- **Multiplier les Chemins de randonnée et promenades** : constituer un maillage territorial de tous les chemins balisés, ces chemins devant être empruntés via les mobilités douces, on y trouverait systématiquement des **Parcours de santé** placés en des lieux stratégiques, **des Sentiers faune flore** avec des **pancartes** explicatives et éducatives sur les différentes espèces animales et végétales rencontrées, des pistes cyclables et piétonnières aménagées maillant les chemins et les circuits urbains notamment le long des berges de l'Oise ;
- **Prévoir des points d'accueil des bateaux des particuliers permettant** de relier les centres des villes. Organiser, depuis ces points d'accueil, l'accès aux lieux culturels et de loisirs (ex : Faïencerie, Maison de la Pierre, Abbatale et quartier médiéval, Château des Rochers, Palace, base nautique ...).

Autres formes de tourisme à développer :

Le tourisme festif et évènementiel créant un lien entre les 11 communes par le biais du développement d'actions mêlant le sport et la culture, les savoirs faire, en partenariat avec les écoles, les écoles de musique, les maisons de retraite, le milieu associatif etc... sur la base de thématiques conviviales.

L'Objectif serait d'amener les populations à se découvrir et à découvrir d'autres cultures, pratiques et savoirs, en favorisant les retombées sur l'économie locale.

La Ruralité comme atout touristique :

La ruralité est plus ou moins présente dans toutes les communes de l'ACSO, bien gérée, elle est source de qualité de vie et de découvertes.

Les atouts sont nombreux :

- Culture, patrimoine historique, loisirs sportifs et culturels, utilisation des espaces boisés, rivières et forêts ;
- Découverte de villages ruraux typiques.

1.3. L'économie circulaire, sociale et solidaire

La consommation responsable et biologique est devenue le cœur des préoccupations de beaucoup d'habitants même s'ils n'en ont pas toujours les moyens, il faut donc aller de l'avant en intégrant cette dimension systématiquement dans les projets.

La nouvelle économie est plus souple et réactive, elle se penche sur des domaines abandonnés par les secteurs marchands traditionnels. En accompagnement il faut des formations aux métiers nouveaux que tous ces secteurs exigent.

Il est stratégique de réaliser un état des lieux de toutes les initiatives existantes pour les faire connaître, les valoriser, essayer et faciliter leur développement.

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui un moteur vertueux, en créant des économies locales non délocalisables, elle peut permettre de créer de nouveaux emplois accessibles à la population locale et répondant à des besoins jusque-là non pris en compte.

1.4. Agir pour le Développement d'une offre complète de formation

Obtenir une université de proximité sur notre territoire est un enjeu majeur de développement, d'aménagement et d'attractivité, afin de renforcer la carte des formations et d'élever le niveau de compétences des jeunes du territoire.

Le Développement des formations Master 1 et 2 doit permettre de proposer une politique de filière dans des domaines porteurs afin, par exemple, de créer des cycles de formation aux nouvelles technologies et à l'ensemble des débouchés afférents.

Cela créerait un cercle vertueux en attirant les entreprises en demande de qualifications adaptées. Cela permettrait aussi d'attirer des jeunes venant d'ailleurs et de fixer une partie de ceux qui le souhaitent et qui résident et/ou ont étudié dans l'Oise. Il est important d'anticiper et d'adapter l'offre de formation aux besoins actuels mais surtout émergents.

Favoriser l'insertion de tous mais en priorité celle des jeunes, des femmes et des personnes en reconversion.

La gestion des clauses d'insertion reste à améliorer avec les différents acteurs et avec les porteurs de projet qu'il faut encourager à créer des chantiers d'insertion et/ou des entreprises d'insertion.

1.5. En conclusion :

Pour faciliter et fédérer les échanges des différents acteurs générateurs de croissance, pour permettre le développement d'une vision prospective et stratégique, faire émerger des projets et coordonner les acteurs du territoire, la Direction du Développement Economique doit avoir des moyens suffisants, il faudrait donc un renforcement conséquent des effectifs de cette direction.

Au-delà du développement économique déterminant pour l'avenir et la dynamique de l'agglomération, le Conseil de Développement considère que l'ACSO doit avant tout veiller à la qualité de vie de ses habitants.

2. QUALITE DE VIE ET BIEN ETRE

Le deuxième axe privilégié par le Conseil de Développement est transversal, il est relatif à la qualité de vie des habitants, à leur bien-être, à leur cadre de vie, à la cohésion et la mixité sociale et générationnelle. Cela nécessite entre autres un habitat adapté, l'accès facilité aux services et surtout aux services publics, notamment à la santé, au sport et à la culture. Le bien-être est un des impératifs d'une image positive de l'agglomération et donc de son attractivité.

2.1. L'accès aux services

A la croisée des besoins, les mobilités, compétence phare de l'Agglomération, sont des enjeux transversaux à l'ensemble des attentes des citoyens et au service des priorités retenues par le Conseil de Développement.

Les Mobilités :

En 2017, lors des premières rencontres organisées dans les 11 villes de l'ACSO sur le Projet de Territoire le sujet a été largement abordé par les habitants issus de l'ex agglomération Pierre Sud Oise. Les secondes rencontres ciblées sur cette thématique ont permis de réaffirmer en 2018 les mêmes préoccupations, garantir à tous les habitants la mobilité. C'est une question devenue centrale gage d'équité, d'aménagement du territoire et d'attractivité des villes.

Pour répondre à ces attentes, diverses grandes actions sont possibles :

- La création d'un pôle d'échanges multimodal (P.E.M.) à la gare de Creil (regroupement gares ferroviaire et routière avec stationnement voitures particulières et vélos...) ;
- La construction de parkings gratuits en périphérie avec des navettes fréquentes ayant des plages horaires larges assurant les correspondances avec les différents transports en commun ;
- Le maintien ou la réactivation des gares SNCF secondaires/gares routières BUS pour éviter de devoir systématiquement passer par la gare de Creil ;
- La mise en œuvre du Schéma Intercommunal des circulations douces sur l'ensemble de l'ACSO ;
- Le besoin de veiller à la qualité de la liaison ferroviaire entre CREIL-PARIS et sur les autres axes pour accéder à l'ensemble du réseau de l'étoile ferroviaire ;
- L'évaluation de la possibilité d'un transport fluvial : sans écluse, en amont Pont saint Maxence, en aval Montataire ;
- Le développement des mobilités en lien avec les intercommunalités voisines.
- Sans être tranchée, la question de la gratuité des transports reste posée et fait plus que jamais l'objet de débats.

Des problématiques communes abordées dans toutes les villes :

- La mobilité en dehors des heures de pointe, tôt, tard et dans le courant de la journée en particulier le week-end et notamment le dimanche ;
- L'Accessibilité de l'ensemble des équipements publics, lieux culturels, équipements sportifs et zones commerciales et l'accessibilité lors des manifestations organisées par les villes ou l'ACSO (notamment le soir) ;
- Le besoin de pistes cyclables offrant la sécurité sur l'ensemble du territoire pour créer un réseau continu de circulation douce ;
- L'aménagement de parkings véritablement sécurisés pour les vélos dans toutes les gares et aux abords des équipements publics ;
- La création de circuits pédestres et de randonnée pour mailler le territoire de l'ACSO y compris en continuité avec le milieu urbain.

Les Problématiques spécifiques des villes de l'ex P.S.O :

- Le besoin de créer des parkings de rabattement et de liaison bus pour utiliser le réseau des gares secondaires (Ne pas être tributaire que de la gare de Creil) ;
- Créer des interconnexions avec les réseaux de bus et les gares des intercommunalités voisines (ex. Chantilly) ;
- Faire connaître et étendre l'usage du transport à la demande, simplifier son usage notamment pour les personnes sans autonomie (pas de possibilité d'utiliser un véhicule individuel) ;
- Prévoir un minimum de lignes régulières maillant tout le territoire ;
- Penser aux liaisons pour se rendre dans les différentes zones commerciales et de services des villes de l'agglomération.

Les ateliers mobilités et les interventions des habitants, lors des premières rencontres du territoire, corroborent les différentes remarques du Conseil de Développement. Ce dernier attire l'attention sur l'imbrication de fait de certains projets telle la mise en valeur des gares secondaires et le partenariat nécessaire entre les différents protagonistes que sont la Région, la SNCF et l'Agglomération. Il est nécessaire de continuer à informer sur la Liaison ferroviaire (le barreau) CREIL-ROISSY TER/TGV (avancées du calendrier...), de veiller à la qualité de la liaison ferroviaire entre CREIL-PARIS mais aussi sur les autres axes pour accéder à l'ensemble du réseau de l'étoile ferroviaire.

L'accessibilité pour tous et partout est une revendication forte à un moment où l'usage des véhicules individuels s'avère particulièrement coûteux, polluant et accidentogène.

2.2. Cohésion sociale

Chaque habitant devrait avoir accès :

- A une offre de soins de proximité,
- A un logement adéquat,
- A des transports adaptés,
- A la justice et à la sécurité,
- Aux ressources vitales que sont l'énergie et l'eau,
- A l'éducation (publique) et la culture,
- A un service public de l'emploi efficient,
- A une large information.

Aujourd'hui les attentes étant fortes et peu formalisées, il faut élaborer des stratégies de concertation pour pouvoir associer les habitants et garantir l'exercice de leur citoyenneté.

Il est important que les habitants du territoire puissent se sentir concernés, ils doivent donc être intégrés aux différentes réflexions sur tous les grands projets.

Etre acteur, participer, être écouté, quel que soit l'âge, c'est se sentir respecté, utile et donc responsable.

Un Plan de cohésion sociale tenant compte des spécificités du territoire est déterminant pour :

- Prévenir et lutter contre les exclusions et la pauvreté ;
- Développer l'inclusion sociale et l'insertion socio-professionnelle ;
- Prévoir un logement pour tous, un environnement sain ; une politique de santé équitable ;
- Favoriser l'autonomie des personnes handicapées et âgées ;
- Développer une politique familiale et de protection de l'enfance, une politique de promotion des droits des femmes, développer les actions de luttes contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;
- Promouvoir l'innovation et l'expérimentation sociale, notamment au sein de l'économie sociale et solidaire ;
- Tisser des liens sociaux inter générationnels et interculturels.

Propositions du Conseil de Développement :

Les différentes communes de l'ACSO œuvrent déjà dans ces domaines au travers des CCAS ou des MAIRIES, nous pensons qu'il faut continuer ces actions mais les façons de faire ne correspondent pas totalement aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire.

Il faudrait porter une attention particulière pour :

- Soutenir au niveau juridique et logistique toutes les associations (ex. Epicerie solidaires) ;
- Permettre des services partagés (rédaction de fiches de salaire, aide administrative) ;
- Mettre en relation les associations de l'ensemble du territoire (besoin de salles, transports, réservations...) ;
- Lutter contre la fracture numérique (Mise à disposition de moyens, d'accompagnement, mutualisation) ;
- Favoriser une synergie de tous : ces services de mutualisation pourraient rejoindre la Maison du projet Gare cœur d'agglo qui deviendrait plus largement :

La MAISON DES PROJETS du territoire de l'ACSO »

Les enjeux de l'habitat :

Les logements doivent à l'avenir correspondre aux besoins de vie de chacun et s'adapter. Il faut tester d'autres possibilités d'habitat mixant les publics, favorisant aussi des parcours résidentiels vecteur de lien social.

Le bien-être est conditionné par la conception d'un urbanisme évolutif et porteur des enjeux sociaux et environnementaux du moment.

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) par le biais de son Projet de Territoire doit définir une politique de l'habitat ambitieuse pour les communes qui la compose : « Mixité sociale », « développement du mieux vivre ensemble », « amélioration du cadre de vie des habitants ».

Ce véritable défi devra être mené en concertation avec les acteurs des différentes communes, afin que les habitants de l'agglomération puissent participer concrètement à l'amélioration de leur qualité de vie.

L'ACSO doit désormais **se donner les moyens de garder et d'attirer les ménages des classes moyennes** en procurant à tous une meilleure qualité de vie.

Concernant les gens du voyage, toutes les aires d'accueils doivent enfin être créées dans les communes de l'Agglomération Creil Sud Oise (là où le territoire est le plus adapté).

Si les terres agricoles doivent être conservées et s'il est même conseillé de reconquérir certains espaces urbains, il convient de ne pas pour autant surdensifier les territoires déjà concernés par une grande densité, sous peine de dégrader irrémédiablement des conditions de vie déjà difficiles pour beaucoup.

Les villes doivent dès maintenant faire face à de nouveaux enjeux et revenir à une forme d'autosuffisance pour répondre de manière rapide aux objectifs environnementaux qui vont s'imposer de manière criante. Ainsi, il faut favoriser toutes les actions allant dans ce sens, c'est le cas des structures telles que les épiceries coopératives où doivent être accessibles des produits locaux (locavores).

Le Conseil de Développement se félicite de la mise en place d'outils pour favoriser la qualité de l'habitat en luttant contre l'habitat indigne, grâce à l'autorisation de louer, la déclaration de louer et le permis de diviser qui permettront d'avoir une meilleure maîtrise en ce domaine.

Renouvellement Urbain :

Le Nouveau Projet de R.U. est au cœur du maillage entre renouvellement urbain et politique de la ville au sein des contrats uniques. Au-delà du traitement du bâti, le renouvellement urbain concerne la qualité de vie des habitants résidant dans des quartiers identifiés en difficultés. Dans le cadre du N.P.R.U. seuls deux quartiers, les hauts de Creil et les Martinets à Montataire ont été gardés (Nogent et Villers Saint-Paul ayant été sortis du dispositif). L'enjeu de cette seconde phase est de s'attaquer aux causes des problèmes sociaux économiques qui rendent les lieux difficiles à vivre.

Il convient tout à la fois de favoriser la présence des services publics et privés en permettant aux habitants de tout trouver sur place et dans le même temps de mettre en œuvre des actions permettant de garantir que les quartiers ne se referment pas sur eux-mêmes.

Ces quartiers doivent devenir des lieux de vie comme les autres et ne pas être réservés à leurs habitants (ghetto). Ils doivent être des endroits ouverts où se déroulent toutes sortes d'activités bénéfiques à l'ensemble du territoire.

Un des éléments majeurs dégradant l'image d'une ville concerne les incivilités de toutes natures. Elles créent un climat de tension permanent entre les habitants d'une même ville et une défiance pour ceux venant de l'extérieur.

Au-delà du bâti le Conseil de Développement rappelle que l'entretien quotidien préside à l'image d'une ville, la propreté est notamment une source importante de conflits.

De manière générale, le respect des règles du jeu doit être garanti sur l'ensemble du territoire de la ville et leur non-respect faire l'objet de sanctions proportionnées et appropriées. On doit combattre l'idée qu'il y aurait des zones de non droit au sein des villes. La garantie d'une bonne image concerne tous les échelons territoriaux ainsi que les services de l'Etat (Commune, intercommunalité, polices municipales et Nationale.)

Le problème complexe de l'emploi est un enjeu majeur, faute de trouver des emplois adaptés à leur niveau de qualification certains habitants sont condamnés au chômage. Dans les quartiers les plus paupérisés, une partie de la population au chômage se tourne vers l'usage palliatif d'une économie parallèle créant ainsi de nouveaux problèmes sociaux et sociétaux.

Pour tous, les modes de vie ont changé. Ceux qui ont du travail ont des rythmes plus atypiques et déconnectés qui favorisent un certain isolement, la compétition entre les individus est devenue beaucoup plus grande et difficile à supporter et l'individualisme s'est développé. Ce repli est le terreau de comportements de rejet des cadres collectifs.

Afin d'éviter cet individualisme et ce désintérêt pour le collectif il faut veiller à la plus grande mixité possible, faciliter le quotidien de chacun et inventer de nouvelle façon de créer du lien.

Urbanisme et Habitat de nombreux écueils :

La situation de Creil totalement atypique est un cas d'école. Avec plus de 62% de logements sociaux la ville peine à trouver un équilibre dans les quartiers prioritaires.

La volonté de ne pas continuer à rassembler les habitants les plus fragiles entre eux a poussé à construire des programmes en dehors des quartiers historiques. Partant d'une volonté positive il semble pourtant qu'au lieu de favoriser une mixité faisant venir de nouvelles classes moyennes il y ait un phénomène d'étalement des problèmes dans des quartiers historiquement habités par des Catégories Socio-Professionnelles plus favorisées.

Au-delà d'un certain nombre de logements sociaux un territoire vie essentiellement grâce aux aides publiques qui viennent pallier l'absence de ressources propres (peu de contribuables, nombreuses exonérations faute de pouvoir payer l'impôt).

Il faut donc reconsidérer la politique de déploiement de logements sociaux afin de casser la paupérisation.

Il est important de travailler à faire diminuer le nombre de personnes en difficulté afin de pouvoir apporter une aide satisfaisante aux populations déjà présentes.

Il convient d'envisager de ne plus construire de nouveaux logements sociaux pour enrayer la dynamique actuelle ; pourquoi ne pas imaginer, lorsque l'occasion se présente de détruire des logements sans reconstituer le nombre de places équivalentes. Beaucoup d'habitants du territoire considèrent qu'on trouve une trop grande concentration de logements sociaux au cœur de l'agglomération, les habitants des villes concernées partagent cette analyse.

Le quartier Rouher, les Cavées et le Moulin, (les hauts de Creil) représentent à eux seuls plus des deux tiers des habitants de la ville et ¼ des habitants de l'agglomération. Cette situation inédite en France rend particulièrement complexe toutes les actions menées en direction d'un public très nombreux à devoir être aidé.

Sur les programmes privés nouveaux, un des écueils majeurs est celui des propriétaires non occupants, louant leurs appartements à des familles peu solvables qui relèveraient de l'attribution de logements sociaux. Une partie des programmes privés peinent donc, eux aussi, à participer à une mixité sociale contrairement à ce qui était recherché.

Pour rééquilibrer le territoire, il est déterminant d'attirer des populations plus favorisées essentiellement au cœur de l'agglomération.

Développement économique dans le cadre spécifique du renouvellement urbain :

En matière d'emplois :

Si le « pied à l'étrier » peut être mis en créant de l'activité et des emplois sur place au cœur des quartiers, il est important de viser le fait que la plupart des habitants puissent par la suite retrouver une capacité d'emploi en dehors des quartiers prioritaires, en dehors de la ville et même de l'agglomération. Un problème majeur résulte dans la peur de s'éloigner de son lieu de vie habituel, cette peur fait manquer des opportunités.

Il faut donc favoriser la mobilité afin de faciliter les déplacements, que ce soit en veillant à des liaisons bus aux horaires et aux fréquences adaptés tout au long de la journée notamment pour prendre le train ou en favorisant le fait de détenir un permis de conduire et un véhicule et de pratiquer le covoiturage dès que possible. Selon les enquêtes mobilités, beaucoup d'habitants du cœur de l'agglomération sont dépourvus d'automobiles (54%).

Formation des publics des quartiers en renouvellement urbain :

Elle doit être tout à la fois concrète et opérationnelle pour pourvoir dans les plus brefs délais des emplois de proximité et des emplois de service mais la formation doit aussi être continue afin d'adapter l'employabilité aux évolutions sociétales. Il faut par ailleurs se battre pour obtenir dans le bassin sud de l'Oise et dans l'agglomération en particulier des formations supérieures au-delà de bac plus 2 pour faire en sorte de former des Bac +3 à 7, dans des secteurs pourvoyeurs d'emplois d'avenir.

Attirer positivement des gens de l'extérieur et rendre mobile tous les habitants c'est permettre un brassage de populations qui favorise la mixité sociale.

Sur un territoire fragile, l'enjeu particulier de la santé :

Lors des différentes réunions préparatoires au projet d'agglomération, les habitants ont posé cette question de la santé. Nous ne pouvons que constater avec satisfaction que le projet de territoire s'est engagé en ce domaine.

Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur les réalisations prévues.

Les projets connus d'offre de soins sont diversifiés mais dispersés, nous craignons que dans ces conditions cela nuise à la cohérence du territoire et accentue une inégalité d'accès aux soins.

Nous réitérons notre proposition : « qu'une réflexion commune permette d'envisager des solutions pertinentes à l'échelle de l'agglomération avec les acteurs concernés (acteurs médicaux et para médicaux, associations œuvrant dans le domaine de la santé, comités d'usagers, Conseil de Développement ...).

C'est une stratégie globale qui permettra de contribuer et de veiller à maintenir une offre de soins pour tous les habitants de l'ACSO, et donc de garantir le bien être des habitants dans ce domaine.

La santé ne se résumant pas à l'offre de soins, le Conseil de Développement souhaite connaître les actions engagées pour aller vers un Contrat intercommunal de Santé et dans les autres axes cités, formation, prévention, parcours de santé, économie, écologie, habitat...

3. INFORMATION ET CONCERTATION, DEUX EXIGENCES INDISSOCIABLES

La concertation est devenue une exigence citoyenne forte, elle permet de créer un dialogue qui doit s'installer dans la durée. Elle sert à crédibiliser des projets qui sont souvent complexes. La concertation est d'autant plus déterminante pour l'agglomération que les habitants connaissent toujours peu ses compétences et les actions menées. Elle prend tout son sens pour une intercommunalité qui gère de nombreux projets dont les échéances varient fortement et doit donc offrir une lisibilité sur des actions multi partenariales au long cours.

La concertation doit débuter avant la mise en œuvre du projet, elle doit continuer pendant et se prolonger dans son suivi. Elle doit y compris être réfléchie dans les périodes de temps mort afin d'être relayée par de l'information évoquant les causes de la temporisation (Exemple du projet Gare Cœur d'Agglo). Il s'agit de mettre en œuvre un processus d'accompagnement et non pas seulement des actions ponctuelles.

Il faut dans le même temps continuer à informer sur le rôle de la nouvelle agglomération, sur ses compétences, ses missions, ses moyens. Faire connaître l'ACSO est un enjeu de citoyenneté. L'action complémentaire des villes et de l'ACSO n'est pas assez connue, les rôles réciproques de chacun sont méconnus.

Il faut également faire de la pédagogie pour expliquer à quoi servent les équipements, comment naissent les grands projets, pour cela il est indispensable d'aller au-devant des habitants et des usagers.

Les services à la population et toutes les structures concernées recevant du public (Eau, déchets, environnement, M.J.D...) ont un besoin spécifique pour pouvoir informer la population de manière ciblée dans le cadre d'un contact quotidien avec les usagers.

L'information ne peut pas être morcelée projet par projet, action par action, elle doit offrir une vue d'ensemble. La communication doit de son côté porter la vision des élus.

Le Conseil de Développement après avoir travaillé et participé à toutes les actions de concertation menées, réitère son souhait de coopérer pour réaliser un travail sur les modalités de la concertation publique et du dialogue dans le cadre de l'ACSO afin d'accompagner la bonne réalisation du Projet de territoire. En effet chaque mandature est singulière et doit s'adapter aux évolutions portées par les différentes parties prenantes, aujourd'hui 11 villes et des habitants venant d'espaces urbains, périurbains et ruraux.

Il est déterminant que le plus grand nombre possible d'habitants puisse participer aux actions menées et pour cela il faut veiller à la mise en œuvre de toutes les conditions préalables à une bonne concertation. Certaines actions rassemblent trop peu de monde, il faut en analyser les causes et y remédier. Les habitants doivent avoir les moyens de prendre position au moment des grandes orientations prises par l'agglomération. Les choix doivent être transparents et éclairés. Il en est ainsi de la décision de conduire les actions soit en régie soit en délégation de services publics et celle de faire payer l'utilisateur ou le contribuable (gratuité pour l'utilisateur).

L'ACSO doit jouer un rôle fédérateur et moteur pour aménager le territoire de l'agglomération en tenant compte de l'ensemble des besoins des habitants, elle peut pour cela s'appuyer sur les communes mais elle doit aussi développer une approche spécifique.

L'intercommunalité doit en effet veiller à ce que les projets communaux ayant un impact sur l'agglomération n'aboutissent pas à un système de concurrence entre les villes. Elle doit inventorier et faire connaître tous les projets locaux dont la pertinence n'a de sens qu'à l'échelle d'une agglomération et mettre en place une gouvernance en ce sens et ainsi favoriser la satisfaction des besoins de tous les habitants des 11 communes qui la composent.

L'ACSO doit donc se doter d'une stratégie affichée, distincte de celle des villes mais complémentaire et doit pour se faire communiquer de manière récurrente sur les moyens dont elle dispose pour agir. Elle est la garante de l'ÉQUILIBRE et de l'ÉQUITÉ sur son territoire : Equilibre entre les quartiers, les villes et les villages.

En conclusion :

Le Comité de suivi qui vient d'être mis en place est une instance qui permet de suivre l'état d'avancement des différents projets de l'agglomération, les tableaux de bord fournis doivent ainsi offrir une vue d'ensemble exhaustive et précise. Au-delà de cette instance d'échange indispensable et afin de garantir la qualité du dialogue, le Conseil de Développement souhaite que les élus répondent sous forme écrite aux avis rendus, que ce soit sur le projet de Territoire ou le présent avis de suivi. Le Conseil de Développement souhaite que cet avis soit inscrit à l'ordre du jour du premier conseil communautaire de l'année 2019.

4. ANNEXE

En 2018 le Conseil de Développement a travaillé sur :

- L'ensemble du processus autour des ateliers Plan Paysage et ce à la demande de l'ACSO. Le C.D. rendra un avis une fois le document finalisé.
- Le Diagnostic Local de Sécurité (Présentation de la démarche).
- Le transport (réunions interne et 1 présentation) et les mobilités (11 Ateliers de l'ACSO) et le Plan de Déplacement Urbain (1 réunion).
- Le développement économique (1 réunion de présentation et réunions en interne).
- Le budget (plusieurs réunions de présentation interne au C.D.).
- Le Renouvellement urbain (1 réunion de présentation et 1 en interne).
- Le bien-être et la santé (réunions interne au C.D.).
- La concertation et la communication (réunions en interne).

Le Bureau a également pris connaissance des tableaux de suivi qui lui ont été présentés le Jeudi 15 novembre en séance.

Le Comité de rédaction, composé des membres du bureau et de volontaires, a été réuni à trois reprises pour élaborer le présent document, rédigé collectivement, débattu, amendé et approuvé en plénière puis validé définitivement le lundi 21 Janvier 2019 en bureau.